

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2020	31/12/2019
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
<b>ACTIF</b>				
AC1	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>157 190 281,904</b>	<b>159 273 676,722</b>
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		39 725 126,872	42 966 182,860
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		102 640 806,475	111 797 899,304
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		14 824 348,557	4 509 594,558
AC2	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>141 150 481,415</b>	<b>75 019 081,521</b>
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	141 150 192,230	75 019 000,696
AC2-B	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	289,185	80,825
AC3	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>0,000</b>	<b>0.000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>298 340 763,319</b>	<b>234 292 758,243</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>129 652,173</b>	<b>102 601,216</b>
PA2	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>85 480,619</b>	<b>78 904,406</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>215 132,792</b>	<b>181 505,622</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>298 125 630,527</b>	<b>234 111 252,621</b>
CP1	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>283 556 794,334 (*)</b>	<b>221 771 361,940</b>
CP2	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>14 568 836,193 (*)</b>	<b>12 339 890,681</b>
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		13 337 684,029	13 471 325,261
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		1 231 152,164	-1 131 434,580
<b>ACTIF NET</b>			<b>298 125 630,527</b>	<b>234 111 252,621</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>298 340 763,319</b>	<b>234 292 758,243</b>

(\*) Compte tenu de la capitalisation des sommes distribuables de l'exercice 2019.

**ETAT DE RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2020**

		Exercice clos au		Exercice clos au
<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>		<b>31/12/2020</b>		<b>31/12/2019</b>
		<b>Montants en Dinars</b>		<b>Montants en Dinars</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>8 382 335,022</b>	<b>8 914 164,895</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 674 800,170	3 037 610,260
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 302 347,065	5 578 587,910
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		405 187,787	297 966,725
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>6 642 607,418</b>	<b>6 120 738,927</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		971 802,014	279 885,213
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 815 485,171	3 460 371,664
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		1 838 287,893	2 068 470,462
PR2-D	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0,000	312 011,588
PR2-E	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		17 032,340	0,000
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>15 024 942,440</b>	<b>15 034 903,822</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-1 342 462,675</b>	<b>-1 241 237,560</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>13 682 479,765</b>	<b>13 793 666,262</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-344 795,736</b>	<b>-322 341,001</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>13 337 684,029</b>	<b>13 471 325,261</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 231 152,164</b>	<b>-1 131 434,580</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>14 568 836,193</b>	<b>12 339 890,681</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-1 231 152,164	1 131 434,580
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		288 440,192	565 498,551
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		197 199,155	-120 323,129
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>13 823 323,376</b>	<b>13 916 500,683</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2020**

		Exercice clos le <b>31/12/2020</b> Montants en Dinars	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> Montants en Dinars
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>13 823 323,376</b>	<b>13 916 500,683</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	13 337 684,029	13 471 325,261
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	288 440,192	565 498,551
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	197 199,155	-120 323,129
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>50 191 054,530</b>	<b>-15 949 114,206</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>274 576 206,116</b>	<b>241 236 407,819</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	207 046 200,000	193 008 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-182 653,815	-595 461,718
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	60 005 420,491	42 830 822,112
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (S)	7 707 239,440	5 992 747,425
	<b>RACHATS</b>	<b>-224 385 151,586</b>	<b>-257 185 522,025</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-169 046 000,000	-205 149 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	129 268,469	613 501,948
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-48 992 332,779	-45 525 141,968
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (R)	-6 476 087,276	-7 124 182,005
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>64 014 377,906</b>	<b>-2 032 613,523</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	234 111 252,621	236 143 866,144
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	298 125 630,527	234 111 252,621
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 817 235	1 938 649
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	2 197 237	1 817 235
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	128,828	121,808
B-	FIN DE L'EXERCICE	135,682	128,828
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,32%</b>	<b>5,76%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS AU 31/12/2020**

**1. PRESENTATION DE LA SICAV :**

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3-2 Evaluation des placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2020. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3-4 Traitement des opérations de pension livrée :**

#### **• Titres mis en pension :**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension :**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

**4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**

**AC1- Note sur le portefeuille titres :**

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif net
<b>AC1- A Obligations de sociétés</b>		<b>38,004,400.000</b>	<b>39,725,126.872</b>	<b>13.32</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	3,000	144,000.000	150,278.400	0.05
ATB SUB 2017 A	78,000	7,721,600.000	8,173,438.400	2.74
ATL SUB 2017	20,000	1,600,000.000	1,621,328.000	0.54
ATL 2015/1	10,000	400,000.000	411,840.000	0.14
ATL 2015/2 A	10,000	200,000.000	210,200.000	0.07
ATL 2015/2 C	10,000	600,000.000	631,608.000	0.21
ATL 2016/1	10,000	600,000.000	619,160.000	0.21
ATL 2017/1 A	5,000	200,000.000	209,664.000	0.07
ATL 2018/1 B	10,000	600,000.000	620,328.000	0.21
ATL 2019/1 A	5,000	400,000.000	402,644.000	0.14
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30,000	1,200,000.000	1,241,856.000	0.42
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10,000	400,000.000	404,144.000	0.14
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20,000	1,200,000.000	1,248,928.000	0.42
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A	10,000	1,000,000.000	1,007,864.000	0.34
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	398,800.000	416,168.000	0.14
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10,000	600,000.000	616,408.000	0.21
ATTIJARI LEASING 2016/2	10,000	400,000.000	420,392.000	0.14
BH SUB 2016/1	10,000	600,000.000	623,672.000	0.21
BH SUB 2018/1 A	20,000	1,200,000.000	1,260,608.000	0.42
BNA SUB 2017/1	5,000	200,000.000	207,136.000	0.07
BNA SUB 2018/1 A	20,000	1,200,000.000	1,234,096.000	0.41

BTE 2016/A	5,000	200,000.000	211,064.000	0.07
CIL 2016/2	20,000	800,000.000	842,096.000	0.28
CIL 2017/1	30,000	1,200,000.000	1,237,584.000	0.42
MEUBLATEX 2015	9,000	540,000.000	557,186.400	0.19
MODERN LEASING SUB 2018/1	20,000	1,200,000.000	1,260,176.000	0.42
STB 2020/1 A	20,000	2,000,000.000	2,119,664.000	0.71
TL 2015/2	20,000	1,200,000.000	1,261,760.000	0.42
TL 2017/2 B	50,000	5,000,000.000	5,293,960.000	1.78
TL SUB 2018 A	10,000	800,000.000	859,376.000	0.29
TL SUB 2018 B	10,000	1,000,000.000	1,076,512.000	0.36
TLF 2019/1A	10,000	800,000.000	831,808.000	0.28
TLF 2020 SUB	20,000	2,000,000.000	2,018,819.672	0.67
UIB SUB 2016/A	10,000	400,000.000	423,360.000	0.14
<b>AC1-B Emprunts d'Etat</b>		<b>97,709,200.000</b>	<b>102,640,806.475</b>	<b>34.43</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>97,709,200.000</b>	<b>101,216,669.330</b>	<b>33.95</b>
BTA 5.75% JANVIER 2021	9,100	8,878,040.000	9,284,024.657	3.11
BTA 6% AVRIL 2024	4,000	3,859,200.000	3,999,123.288	1.34
BTA 6% JANVIER 2024	11,500	11,040,000.000	11,575,364.384	3.88
BTA 6% JUIN 2021	3,998	3,918,460.000	4,023,612.877	1.35
BTA 6% JUIN 2023	5,100	4,865,400.000	4,999,536.986	1.68
BTA 6% OCTOBRE 2023	7,500	6,974,500.000	7,054,390.412	2.37
BTA 6,3% MARS 2026	9,200	8,537,370.000	8,913,395.426	2.99
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5,500	5,315,750.000	5,375,746.712	1.80
BTA 6.6% MARS 2027	7,600	7,131,170.000	7,435,703.041	2.49
BTA 6.7% AVRIL 2028	13,480	12,837,920.000	13,358,536.067	4.48
BTA 6.90% -05/2022 (15 ANS)	23,800	24,351,390.000	25,197,235.480	8.45
<b>Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)</b>			<b>1,424,137.145</b>	<b>0.48</b>
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>14,654,666.748</b>	<b>14,824,348.557</b>	<b>4.97</b>
SICAV AXIS TRESORERIE	18,245	2,000,051.936	2,001,950.870	0.67
SICAV TRESOR	124,153	12,654,614.812	12,822,397.687	4.30
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>150,368,266.748</b>	<b>157,190,281.904</b>	<b>52.73</b>

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2020 à **1,424,137.145** DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

## Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31-12	+/- values réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>152 266 885,917</b>	<b>5 701 412,043</b>	<b>1 305 378,762</b>	<b>159 273 676,722</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
- Obligations de sociétés	5 000 000,000			5 000 000,000	
- Emprunts d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
- Autres Valeurs (Titres OPCVM)	61 869 440,543			61 869 440,543	
<b>Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
- Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-51 716 277,012			-51 716 277,012	-86 018,145
- Remboursement / Obligations de sociétés	-8 021 046,700			-8 021 046,700	1 953,300
- Remboursement / Emprunts d'Etat ( BTA )	-9 030 736,000			-9 030 736,000	281 264,000
<b>Variation des plus ou moins-values latente</b>			288 440,192	288 440,192	
<b>Variations des intérêts courus</b>		-473 215,841		-473 215,841	
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>150 368 266,748</b>	<b>5 228 196,202</b>	<b>1 593 818,954</b>	<b>157 190 281,904</b>	<b>197 199,155</b>

### PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8,382,335.022 Dinars** au 31/12/2020 contre **8,914,164.895 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	31/12/2020	31/12/2019
<b>Revenus des obligations de sociétés</b>	<b>2,674,800.170</b>	<b>3,037,610.260</b>
Intérêts courus	-220,009.288*	154,702.911
Intérêts échus	2,894,809.458	2,882,907.349
<b>Revenus des Emprunts d'Etat</b>	<b>5,302,347.065</b>	<b>5,578,587.910</b>
Intérêts courus	-253,206.553*	-137,360.471*
Intérêts échus	5,555,553.618	5,715,948.381
<b>Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)</b>	<b>405,187.787</b>	<b>297,966.725</b>
Dividendes	405,187.787	297,966.725
<b>Total</b>	<b>8,382,335.022</b>	<b>8,914,164.895</b>

(\*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

## AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

### AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **141,150,192.230 Dinars**, contre **75,019,000.696 Dinars** au 31/12/2019 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Bons du Trésor à Court Terme	29,161,777.336	7,102,264.995
Certificats de Dépôt	82,449,239.553	29,392,831.266
Autres placements (Dépôt à terme)	21,523,064.316	38,523,904.435
Prise en pension livrée	8,016,111.025	0.000
<b>Total</b>	<b>141,150,192.230</b>	<b>75,019,000.696</b>

### AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
<b>Bons du Trésor à Court Terme</b>			<b>28,370,013.021</b>	<b>29,161,777.336</b>	<b>9.78</b>
BTC 52S-02/03/2021	8.18	543	500,784.172	528,714.169	0.18
BTC 52S-27/04/2021	7.18	2,664	2,486,926.676	2,580,393.778	0.87
BTC 52S-25/05/2021	7.18	1,700	1,580,821.841	1,638,195.630	0.55
BTC 52S-22/06/2021	7.13	10,813	10,094,671.579	10,384,361.394	3.48
BTC 52S-20/07/2021	7.13	10,000	9,329,971.308	9,561,179.426	3.21
BTC 52S-17/08/2021	7.13	4,300	4,002,427.336	4,091,858.052	1.37
BTC 52S-16/11/2021	6.65	400	374,410.109	377,074.887	0.13

### AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>				<b>82,321,948.809</b>	<b>82,449,239.553</b>	<b>27.66</b>
CDP 10J-01/01/2021	7.13	<b>BIAT</b>	24	11,984,582.202	12,000,000.000	4.03
CDP 10J-02/01/2021	7.13	<b>BIAT</b>	36	17,976,873.304	17,997,683.209	6.04
CDP 10J-03/01/2021	7.13	<b>BIAT</b>	10	4,993,575.918	4,998,713.149	1.68
CDP 10J-04/01/2021	7.13	<b>BIAT</b>	14	6,991,006.285	6,997,298.147	2.35
CDP 10J-06/01/2021	7.13	<b>BIAT</b>	8	3,994,860.734	3,997,427.824	1.34
CDP 10J-07/01/2021	7.13	<b>BIAT</b>	19	9,487,794.244	9,492,670.751	3.18
CDP 10J-08/01/2021	7.13	<b>BIAT</b>	2	998,715.183	999,100.094	0.34
CDP 10J-09/01/2021	7.13	<b>BIAT</b>	11	5,492,933.509	5,494,344.571	1.84
CDP 10J-10/01/2021	7.13	<b>BIAT</b>	28	13,982,012.570	13,983,808.112	4.69
CDP 90J-14/01/2021	7.76	<b>ATTIJARI BANK</b>	13	6,419,594.860	6,488,193.696	2.18

**AC2-A-3 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>				<b>21,358,000.000</b>	<b>21,523,064.316</b>	<b>7.22</b>
DAT 92J-28/01/2021	7.76	BIAT	1	6,000,000.000	6,066,332.054	2.03
DAT 94J-01/02/2021	7.76	BIAT	1	7,000,000.000	7,075,006.246	2.37
DAT 91J-01/03/2021	7.30	BIAT	1	3,100,000.000	3,115,872.000	1.05
DAT 90J-22/03/2021	7.13	BIAT	1	5,000,000.000	5,007,813.698	1.68
DAT 90J-31/03/2021	7.13	BIAT	1	258,000.000	258,040.318	0.09

**AC2-A-4 Pension livrée :**

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
<b>Pension livrée</b>				<b>7,999,078.685</b>	<b>8,016,111.025</b>	<b>2.69</b>
Prise en pension BTA 6.5% Juin 2025 30J- 15/01/2021	7.13	BT	16/12/2020	4,999,973.589	5,015,817.950	1.68
Prise en pension BTA 7.4% Février 2030 30J-29/01/2021	7.13	AMEN BANK	30/12/2020	2,999,105.096	3,000,293.075	1.01

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **289,185** Dinars représentant les avoirs en banque

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **6,642,607.418** Dinars au 31/12/2020 contre **6,120,738.927** Dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
<b>Revenus des Bons du Trésor à CT</b>	<b>971,802.014</b>	<b>279,885.213</b>
Intérêts courus	529,012.795	262,751.520
Intérêts échus	442,789.219	17,133.693
<b>Revenus des Certificats de Dépôt</b>	<b>3,815,485.171</b>	<b>3,460,371.664</b>
Intérêts courus	69,748.782	-83,326.300*
Intérêts échus	3,745,736.389	3,543,697.964
<b>Revenus des dépôts à Terme</b>	<b>1,838,287.893</b>	<b>2,068,470.462</b>
Intérêts courus	-358,840.119*	274,102.134
Intérêts échus	2,197,128.012	1,794,368.328
<b>Revenus des Billets de Trésorerie</b>	<b>0.000</b>	<b>312,011.588</b>
Intérêts échus	0.000	312,011.588
<b>Revenus de prises en pension livrée</b>	<b>17,032.340</b>	<b>0.000</b>
Intérêts courus	17,032.340	0.000
<b>Total</b>	<b>6,642,607.418</b>	<b>6,120,738.927</b>

(\*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **215,132.792 Dinars** contre **181,505.622 Dinars** au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	129,652.173	102,601.216
PA 2	Autres créditeurs divers	85,480.619	78,904.406
<b>Total</b>		<b>215,132.792</b>	<b>181,505.622</b>

**PA 1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2020 à **129,652.173 Dinars** contre **102,601.216 Dinars** au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Gestionnaire	51,860.868	41,040.486
Dépositaire	25,930.437	20,520.244
Distributeurs	51,860.868	41,040.486
<b>Total</b>	<b>129,652.173</b>	<b>102,601.216</b>

**PA 2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2020 à **85,480.619 Dinars** contre **78,904.406 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Etat, impôts et taxes	20,515.494	18,001.080
Redevance CMF	25,930.153	20,520.050
Rémunération CAC	25,960.323	25,354.270
Jetons de présence	5,999.286	5,999.448
Provision pour charges diverses	7,075.363	9,029.558
<b>Total</b>	<b>85,480.619</b>	<b>78,904.406</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2020 à **1,342,462.675 Dinars** contre **1,241,237.560 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	536,985.066	496,495.020
Rémunération du dépositaire	268,492.543	248,247.520
Rémunération des distributeurs	536,985.066	496,495.020
<b>Total</b>	<b>1,342,462.675</b>	<b>1,241,237.560</b>

**CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2020 à **344,795.736 Dinars** contre **322,341.001 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2020 Au 31/12/2020</b>	<b>Du 01/01/2019 Au 31/12/2019</b>
Redevance CMF	268,489.790	248,245.127
Impôts et Taxes	39,579.602	37,438.276
Rémunération CAC	24,747.804	25,289.415
Jetons de Présence	5,999.838	5,999.870
Publicité et Publication	4,727.471	4,259.745
Diverses charges d'exploitation	1,251.231	1,108.568
<b>Total</b>	<b>344,795.736</b>	<b>322,341.001</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 01/01 (en nominal)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
· Montant	: 181,723,500.000 Dinars	: 193,864,900.000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1,817,235	: 1,938,649
· Nombre d'actionnaires	: 4.722	: 4.473
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>		
· Montant	: 207,046,200.000 Dinars	: 193,008,300,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2,070,462	: 1,930,083
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>		
· Montant	: 169,046,000,000 Dinars	: 205,149,700.000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 1,690,460	:2,051,497
<b>Capital au 31/12 (*)</b>	<b>: 283,556,794.334 Dinars</b>	<b>: 221,771,361.940 Dinars</b>
· Montant en nominal	: 219,723,700.000 Dinars	:181,723,500.000 Dinars
· Sommes non capitalisables (1)	: <b>153,524.241</b> Dinars	<b>:-278,729.760 Dinars</b>
· Sommes capitalisées (2)	: <b>63,679,570.093</b> Dinars	<b>:40,326,591.700 Dinars</b>
· Nombre de titres	: 2,197,237	:1,817,235
· Nombre d'actionnaires	: 4.760	:4.722

(\*) Le capital au 31/12/2020 est passé de 268,636,509.291 Dinars dans les états financiers trimestriels à 283,556,794.334 Dinars dans les états financiers annuels, et ce, afin de tenir compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 en résultat capitalisé décidée par l'assemblée générale du 16/04/2020 statuant sur les états financiers de l'exercice 2019 (voir note CP1-(2)).

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2020 à **153,524.241 Dinars** contre **-278,729.760 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>-278,729.760</b>	<b>-741,945.412</b>
<b>1- Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>485,639.347</b>	<b>445,175.422</b>
• Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	288,440.192	565,498.551
• +/- values réalisées sur cession de titres	197,199.155	-120,323.129
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>-53,385.346</b>	<b>18,040.230</b>
• Aux émissions	-182,653.815	-595,461.718
• Aux rachats	129,268.469	613,501.948
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>153,524.241</b>	<b>-278,729.760</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2020 à **63,679,570.093 Dinars** contre **40,326,591.700 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>40,326,591.700</b>	<b>31,869,732.580</b>
<b>1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé</b>	<b>12,339,890.681 (*)</b>	<b>11,151,178.976</b>
<b>2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>11,013,087.712</b>	<b>-2,694,319.856</b>
• Aux émissions	60,005,420.491	42,830,822.112
• Aux rachats	-48,992,332.779	-45,525,141.968
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>63,679,570.093</b>	<b>40,326,591.700</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2019 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 16/04/2020 statuant sur les états financiers de l'exercice 2019 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2019	13,471,325.261
Régularisation du résultat capitalisable	-1,131,434.580
<b>Sommes capitalisées Exercice 2019</b>	<b>12,339,890.681</b>

#### **CP2- Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables après capitalisation des sommes distribuables de l'exercice clos correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2020 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Résultat capitalisable de l'exercice	13,337,684.029	13,471,325.261
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	1,231,152.164	-1,131,434.580
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>14,568,836.193</b>	<b>12,339,890.681</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS :

### 5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	6.838	8.274	7.009	5.311	4.473
Charges de gestion des placements	-0.611	-0.683	-0.640	-0.547	-0.487
<b>Revenu net des placements</b>	<b>6.227</b>	<b>7.590</b>	<b>6.369</b>	<b>4.764</b>	<b>3.986</b>
Autres charges d'exploitation	-0.157	-0.177	-0.165	-0.368	-0.130
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6.070</b>	<b>7.413</b>	<b>6.204</b>	<b>4.396</b>	<b>3.856</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0.560	-0.623	-0.452	0.147	0.457
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>6.631</b>	<b>6.790</b>	<b>5.752</b>	<b>4.543</b>	<b>4.313</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.560	0.623	0.452	-0.147	-0.457
Variation des +/- values potentielles/titres	0.131	0.311	0.193	0.237	0.012
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0.090	-0.066	0.068	-0.133	-0.016
Frais de négociation de titres	0.000	0.000	-0.002	0.000	0.000
<b>+/- values sur titres et frais de négociations</b>	<b>0.221</b>	<b>0.245</b>	<b>0.259</b>	<b>0.104</b>	<b>-0.004</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>6.291</b>	<b>7.658</b>	<b>6.463</b>	<b>4.500</b>	<b>3.852</b>
Résultat non capitalisable de l'exercice	0.221	0.245	0.259	0.104	-0.004
Régularisation du résultat non capitalisable	0.002	-0.016	-0.016	0.007	-0.008
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>0.223</b>	<b>0.229</b>	<b>0.243</b>	<b>0.111</b>	<b>-0.012</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>0.000</b>	<b>0.000</b>	<b>0.000</b>	<b>0.000</b>	<b>0.000</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>135.682</b>	<b>128.828</b>	<b>121.808</b>	<b>115.812</b>	<b>111.157</b>

### 5-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
<b>Charges de gestion des placements / actif net moyen :</b>					
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :	0.128%	0.130%	0.129%	0.336%	0.134%
<b>Actif net moyen (en DT)</b>	<b>268,489,034.622</b>	<b>248,244,423.446</b>	<b>248,200,889.207</b>	<b>219 779,486.549</b>	<b>155,798,524.753</b>

## **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### ***5-3-1 Rémunération du gestionnaire***

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

### ***5-3-2 Rémunération du dépositaire***

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

### ***5-3-3 Rémunération des distributeurs***

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

**5-4 Mode d'affectation des résultats :**

Les sommes capitalisables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

**5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers :**

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.2** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/12/2020, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » a employé 25,46% de son actif en titres émis ou garantis par le même émetteur à savoir, la BIAT, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.

Tunis, le 30 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ABC AUDIT & CONSEIL**

**Walid AMOR**

## Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2020 :**

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% TTC de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2020, les frais de gestion se sont élevés à 536 985,066DT.

2. En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2020, les frais de dépôt se sont élevés à 268 492,543DT.

3. En vertu des conventions de distribution signées avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 536 985,066DT et sont répartis entre les distributeurs comme suit :

<b>Distributeur</b>	<b>Montant au 31.12.2020</b>
BIAT ASSET MANAGEMENT	18 573,435
BIAT	428 593,241
BIAT CAPITAL	89 818,390
<b>Total</b>	<b>536 985,066</b>

4. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

## **II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2020 totalisent un montant brut de 5 999,838 DT. De même, le montant payé en 2020 au titre des jetons de présence de l'exercice 2019 s'est élevé à 6 000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ABC AUDIT & CONSEIL**

**Walid AMOR**